

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS14

présenté par
M. Di Filippo et M. Cordier

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« des membres du Haut conseil des finances publiques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que des membres du Haut Conseil des Finances publiques, instance qui veille à la cohérence de la trajectoire de retour à l'équilibre des finances publiques, puissent s'exprimer dans le cadre de la conférence de financement de notre système de retraite.